

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 168/2021

**Objet : Renouvellement de
l'adhésion à la Mission Locale
du Pays Salonais**

Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le 14/12/2021

ID : 013-200035087-20211118-168_2021-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 18 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 12 novembre 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie,

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe (*absent ayant donné pouvoir à BIANCONE Edith*).

Pour la Commune de CABANNES : ONTIVEROS Christian (*absent ayant donné pouvoir à HAAS-FALANGA Josiane*).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*), PONCHON Solange (*absente ayant donné à pouvoir SEISSON Jean-Pierre*), CHAUVET Éric (*absent ayant donné à pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à PORTAL Serge*), DIET-PENCHINAT Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges*).

Pour la Commune de MAILLANE : MARÈS Frédérique (*absente ayant donné pouvoir à LECOFFRE Éric*).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre (*absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith*).

Pour la Commune de PLAN ORGON : LEPIAN Jean Louis (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*), COUDERC-VALLET Jocelyne (*absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*)

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile (*absente ayant donné pouvoir à PICARDA Yves*).

EXCUSÉS :

Pour la Commune de GRAVESON : DI FÉLICE Jean-Marc.

Secrétaire de séance : M. Éric LECOFFRE

Mme la Présidente expose que la communauté d'agglomération est adhérente depuis 2012 et 2013 aux Missions Locales du Delta et du Pays Salonais, en charge de l'accompagnement vers l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans.

Les conventions conclues avec ces Missions Locales arrivant à échéance, il est proposé le renouvellement de ces adhésions pour l'année 2021.

La Mission Locale du Delta intervient sur les communes de Mollégès, Orgon, Plan d'Orgon.

En 2020, le nombre de jeunes en contact s'élève à 192 (+2 par rapport à 2019) dont 54 (2019). Le nombre de jeunes en 1er accueil a reculé à 47 (56 en 2019).

Afin de poursuivre le travail engagé, il est proposé de renouveler l'adhésion à la Mission Locale du Pays Salonais, pour 2021 et 2022, sur les mêmes bases financières que celles précédemment appliquées ; cotisation dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration sur la base d'un montant forfaitaire de 3 593 € pour Mollégès, 6 790 € pour Orgon, 4 723 € pour Plan d'Orgon, soit 15 106 € au total.

Il est en conséquence proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion à la Mission Locale du Pays Salonais pour 2021-2022 aux conditions ci-dessus présentées et d'autoriser sa présidente à signer la convention en découlant.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRÈS AVIS favorable de la commission politique de la ville et action sociale en date du 21 octobre 2021,

AYANT OUI l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion à la Mission Locale du Pays Salonais pour 2021-2022 aux conditions ci-dessus présentées,
- **AUTORISE** sa présidente à signer la convention en découlant.

Membres en exercice : 42

Votants : 41

Votes pour : 41

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 18 novembre 2021

Pour Extrait Conforme,

La Présidente,

Corinne CHABAUD

